



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chauffeurs routiers

Question écrite n° 111449

### Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées par le secteur du transport routier de marchandises. En effet, une récente décision du Conseil d'État annulant pour vice de forme le décret de transposition de la directive temps de travail plonge la profession dans l'incertitude. Celle-ci souhaiterait éviter dès lors une concurrence déloyale avec les autres pays de l'Europe. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Le Conseil d'État a annulé le 18 octobre, sans se prononcer au fond, certaines des dispositions du décret n° 2005-306 du 31 mars 2005 relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de marchandises. Comme le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer s'y était engagé, le décret n° 2007-13 du 4 janvier 2007 a été publié au Journal officiel de la République française du 5 janvier 2007. Il rétablit les dispositions du décret annulé, en les rendant compatibles avec les plus récentes évolutions du droit communautaire. Il s'agit d'un décret en Conseil d'État et en conseil des ministres. L'amendement parlementaire qui se proposait de valider pour la période correspondant à l'application du décret annulé, les décomptes de repos compensateur et d'heures supplémentaires, a été déclaré inconstitutionnel par la décision n° 2006-545 du Conseil constitutionnel du 28 décembre 2006. Enfin, soucieux de la qualité du climat social de la branche et de la nécessité de garantir l'attractivité de l'emploi dans le secteur, le Gouvernement, saisi de demandes en ce sens de plusieurs syndicats, veille à ce que la procédure d'extension de l'accord de salaires du 7 décembre 2006 aboutisse dans les meilleurs délais. Cet accord est d'ores et déjà applicable aux salariés des entreprises adhérentes de l'organisation TLF, signataire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111449

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12386

**Réponse publiée le :** 6 mars 2007, page 2524